

<p>République Française</p>	<p>CONSEIL MUNICIPAL</p>		<p>Délibération n° 2023.08.12 Du 19 décembre 2023</p>															
<p>Département des Yvelines</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre, à 20 heures, les membres du Conseil municipal, régulièrement convoqués à domicile le 13 décembre, se sont réunis, salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Olivier Delaporte, Maire.</p>																	
<p> Ville de La Celle Saint-Cloud  La Celle Saint-Cloud </p>	<p>Objet : Salles municipales et domaine privé de la commune – Tarifs 2024.</p>		<table border="1"> <tr> <td> Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20231219-DEL2023-08-12-DE Date de télétransmission : 21/12/2023 Date de réception préfecture : 21/12/2023 </td> </tr> </table>		Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20231219-DEL2023-08-12-DE Date de télétransmission : 21/12/2023 Date de réception préfecture : 21/12/2023													
Accusé de réception en préfecture 078-217801265-20231219-DEL2023-08-12-DE Date de télétransmission : 21/12/2023 Date de réception préfecture : 21/12/2023																		
<p>Secrétaire de séance : Laurent DUFOUR</p>	<p>Vu le Code général des collectivités territoriales,</p>																	
<p>En exercice : 35 Présents : 29 Pouvoirs : 4 Votants : 33</p>	<p>Vu l'avis favorable de la commission Finances – Affaires générales – Vie économique – Commerce réunie le 6 décembre 2023,</p>																	
<p>Pour : 31 Contre : 2</p>	<p>Considérant l'augmentation de l'ordre de 3% appliquée aux tarifs de location des salles polyvalentes, ainsi qu'aux tarifs d'occupation des bâtiments de la Ville pour les tournages de films et de spots publicitaires,</p>																	
<p> Présents <u>Le Maire</u> Olivier DELAPORTE <u>Les Maires-adjoints</u> Sylvie d'ESTEVE Pierre SOUDRY Sophie TRINIAC Jean-Christian SCHNELL Valérie LABORDE Benoît VIGNES Anne-Sophie MARADEIX Dominique PAGES Richard LEJEUNE <u>Les Conseillers</u> Olivier MOUSTACAS Birgit DOMINICI Geneviève SALSAT Georges LEFEBURE Bruno-Olivier BAYLE Laurent BOUMENDIL Nathalie PEYRON Pierre QUIGNON-FLEURET Laurent DUFOUR Juliette DECAUDIN Jean-François BARATON Stéphane MICHEL Marie-Pierre DELAIGUE Olivier BLANCHARD Hélène ALEXANDRIDIS Philippe LERIN Jean-François THOMAS Andrée BLOCH Blaise VIGNON </p>	<p> Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré A LA MAJORITE des membres présents et représentés, Pour : 31 Contre : 2 : M.-P. DELAIGUE, O. BLANCHARD. DECIDE : </p> <ul style="list-style-type: none"> - De maintenir la gratuité pour les associations de la Ville, les syndicats et bailleurs Sociaux de copropriétés situées sur la commune afin d'organiser leurs réunions et assemblées générales annuelles, - De maintenir la gratuité pour les groupes politiques locaux afin d'organiser leurs réunions, dans la limite de quatre occupations par an, - De maintenir la gratuité pour les partis politiques afin d'organiser leurs réunions, dans la limite de deux occupations par an, - De maintenir la gratuité de la salle Caravelle ou des salles du Pavillon des Bois Blancs pour les associations de la ville, à l'occasion d'organisation de festivités, dans la limite d'une occupation par an, sous réserve de disponibilité des salles. - De maintenir le délai de réservation pour les associations de la Ville, à trois mois et douze mois pour les administrés. - De fixer les tarifs d'occupation des salles municipales et du domaine privé de la Commune pour l'année 2024, comme indiqués ci-dessous : 																	
<p>BATIMENTS PRIVES OUVERTS AU PUBLIC OU PROPRIETES PRIVEES DE LA COMMUNE</p>																		
<p>Indemnité d'occupation dans le cadre d'un tournage de film ou de spot publicitaire (forfait ½ journée)</p>			<p>1 126,01 €</p>															
<table border="1"> <thead> <tr> <th rowspan="2"></th> <th colspan="3">Associations et Syndics hors communes et Entreprises</th> <th>ADMINISTRÉS</th> </tr> <tr> <th>Tarif en semaine, par ½ journée</th> <th>Tarif horaire</th> <th>Vendredi – samedi – jour férié 10 h à 2 h du matin</th> <th>Vendredi – samedi – jour férié 10 h à 2 h du matin</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> SALLECARAVELLE <i>(capacité d'accueil 136 pers.)</i> </td> <td>416,19 €</td> <td>139,20 €</td> <td>636,54 €</td> <td>636,54 €</td> </tr> </tbody> </table>						Associations et Syndics hors communes et Entreprises			ADMINISTRÉS	Tarif en semaine, par ½ journée	Tarif horaire	Vendredi – samedi – jour férié 10 h à 2 h du matin	Vendredi – samedi – jour férié 10 h à 2 h du matin	SALLECARAVELLE <i>(capacité d'accueil 136 pers.)</i>	416,19 €	139,20 €	636,54 €	636,54 €
	Associations et Syndics hors communes et Entreprises			ADMINISTRÉS														
	Tarif en semaine, par ½ journée	Tarif horaire	Vendredi – samedi – jour férié 10 h à 2 h du matin	Vendredi – samedi – jour férié 10 h à 2 h du matin														
SALLECARAVELLE <i>(capacité d'accueil 136 pers.)</i>	416,19 €	139,20 €	636,54 €	636,54 €														
<p>Absent : Michel AUBOUIN, Mohamed KASMI Absents ayant donné pouvoir : Naïma CONTE EL ALAMI à Hélène ALEXANDRIDIS Françoise ALBOUY à Sophie TRINIAC</p>																		


Vincent POUYET à
Jean-Christian
SCHNELL
Carmen OJEDA-
COLLET à Jean-
François BARATON

SALLE P & M CURIE (capacité d'accueil 100 pers.)	208,11 €	69,34 €
Salles n° 4 de l'ESPACE JONCHERE (capacité d'accueil 12 pers.)	30,37 €	14,97 €
Salle n°6 de l'ESPACE JONCHERE (capacité d'accueil 80 pers.)	106,09 €	42,07 €

PAVILLON DES BOIS BLANCS		HORAIRES	ADMINISTRÉS	ASSOCIATIONS	ENTREPRISES PRIVEES travaillant sur ou pour la Ville		
SALLE n°1 (capacité 149 personnes)	du lundi au vendredi	14 h à 18 h	261,28 €		261,28 €	653,16 €	
		18 h à 23 h	326,59 €		326,59 €	783,82 €	
	à l'heure dans la limite de 2 heures			65,31 €			
	vendredi et veille de jour férié sauf (1)	17 h à 4 h	613,97 €	*	613,97 €	*	2 080,07 €
		14 h à 4 h	697,70 €	*	697,70 €	*	
	samedi, dimanche et jour férié	9 h à 20 h	613,97 €	*	613,97 €	*	
		14 h à 4 h	769,38 €	*	769,38 €	*	
		9 h à 4 h	1 045,06 €	*	1 045,06 €	*	
	(1) Nuits des 24 et 31 décembre préparation salle avant occupation tarif horaire dans la limite de 2 heures		14 h à 6 h	1 045,06 €			
	dépassement horaire			121,90 €		121,90 €	182,86 €
SALLE n°2 (capacité 40 Personnes)	du lundi au vendredi	14 h à 18 h	169,83 €		169,83 €	300,45 €	
		18 h à 23 h			169,83 €	431,08 €	
	à l'heure dans la limite de 2 heures			38,43 €			
	vendredi et veille de jour férié sauf (1)	17 h à 4 h	209,00 €	** *	209,00 €	*	
		14 h à 4 h	273,73 €	** *	273,73 €	*	
	samedi, dimanche et jour férié	9 h à 20 h	209,00 €	** *	209,00 €	*	
		14 h à 4 h	273,73 €	** *	273,73 €	*	
	(1) Nuits des 24 et 31 décembre		14 h à 6 h	404,94 €	**		
SALLE n°3 (capacité 30 personnes)	samedi, dimanche et jour férié	9 h à 4 h	404,94 €		404,94 €		
		9 h à 20 h	209,00 €		209,00 €		
		14 h à 4 h	273,73 €		273,73 €		

* uniquement s'il n'y a pas de réservation d'administrés

** uniquement en complément de la salle n°1

Acte rendu exécutoire en vertu de son
dépôt en Préfecture le **21/12/23**
et de sa publication le **21/12/23**
P/le Maire
Par délégation

Aude BELLEC
Directrice du Pôle Administration
Générale et Relations aux Citoyens

Pour extrait conforme au registre
P/Le Maire
Par délégation

Sylvie d'ESTEVE
Premier Maire-Adjoint

Ces tarifs entreront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2024.

La présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et de transmission prévues par les textes de loi en vigueur. Elle pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans les deux mois à compter de sa publication.